

L'alcool, un défi collectif pour agir et prévenir les situations de vulnérabilité

Caroline Semaille,
directrice générale par intérim,
Santé publique France.

C'est seulement en 1956 que le vin deviendra interdit à la cantine pour les écoliers de moins de six ans, mais il faudra attendre 1984 pour que cette mesure s'étende à tous les élèves, puis 1991 pour que la loi Évin encadre la publicité et la vente d'alcool.

Pourtant, l'alcool reste parmi les premières causes de mortalité évitable dans notre pays, responsable de 41 000 décès par an, facteur majeur de violences notamment envers les femmes, et marqueur d'inégalités sociales, multipliant les risques pour les populations vulnérables. Pour lutter contre les dommages de l'alcool, le chemin vers une politique ambitieuse est long, alors qu'aujourd'hui la science nous rappelle qu'il n'existe pas de seuil de consommation sans risque. Dans un contexte où la désinformation se propage massivement, notamment via les réseaux sociaux, il est impératif de s'appuyer sur des connaissances scientifiques solides.

Populations vulnérables : les femmes et les jeunes en première ligne

Ce numéro de *La Santé en action* entend rappeler une évidence : on peut mieux faire. Protéger les populations vulnérables, renforcer la prévention, améliorer la prise en charge, et s'appuyer sur les expériences internationales pour agir à tous les niveaux des politiques publiques, de la modification de l'environnement jusqu'à l'accompagnement individuel ; car l'alcool n'est pas qu'une affaire de santé : c'est un enjeu de société. La consommation d'alcool est le résultat de déterminants commerciaux,

culturels et psychologiques qu'il faut déconstruire.

L'expérimentation de l'alcool baisse chez les jeunes, tout en restant élevée et les alcoolisations ponctuelles importantes sont inquiétantes. Une meilleure information et une évolution des normes sociales sont indispensables et une prévention précoce est plus que nécessaire.

Les femmes paient un lourd tribut, notamment en termes de vulnérabilités physiologiques et d'exposition aux violences. L'alcoolisation fœtale entraîne de lourdes conséquences pour l'enfant à naître. Les maisons des femmes, lieux uniques d'accueil et d'accompagnement pour les victimes, ont toute leur place dans la lutte contre les conséquences de l'alcool et pour la protection des femmes.

Un continuum d'actions, de la prévention à la prise en charge, pour lutter contre les dommages de l'alcool

Cette lutte exige un spectre complet d'interventions et l'implication de multiples acteurs. La prévention et des actions de réduction des risques doivent intervenir dès l'école, puis à toutes les étapes de la vie. Les professionnels de santé jouent un rôle clé pour le repérage précoce des signes d'addiction. La prise en charge est essentielle et doit être adaptée à tous les publics. Les dispositifs de marketing social, s'appuyant sur des campagnes de communication construites sur des bases scientifiques, à destination du grand public ou de publics plus spécifiques, ont toute leur place dans l'arsenal des outils de prévention. Le dispositif d'aide à distance alcool-info-services, porté par Santé publique France, accessible à tous, permet d'être écouté, aidé, accompagné par des professionnels. Enfin, des mesures législatives doivent être

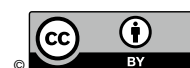
portées, la loi Évin ayant été largement détournée depuis sa promulgation.

S'appuyer sur la science et sur l'expérience internationale

La France n'est pas seule face à ce défi. Le partage des connaissances est un levier. C'est pourquoi le symposium scientifique international organisé par Santé publique France et EuroHealthNet le 3 décembre 2024 était essentiel pour partager les dernières connaissances et expériences.

La consommation d'alcool est un problème de santé publique qui exige des réponses à la hauteur des enjeux et une politique ambitieuse. Les progrès sont réels mais insuffisants, les normes sociales évoluent. Il est temps de privilégier la santé et la protection des populations vulnérables.

Ce dossier est la preuve qu'**ensemble, on peut mieux faire.** ■



Cet article est sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0, qui autorise sans restrictions l'utilisation, la diffusion, et la reproduction sur quelque support que ce soit, sous réserve de citation correcte de la publication originale.